Image not found or type unknown

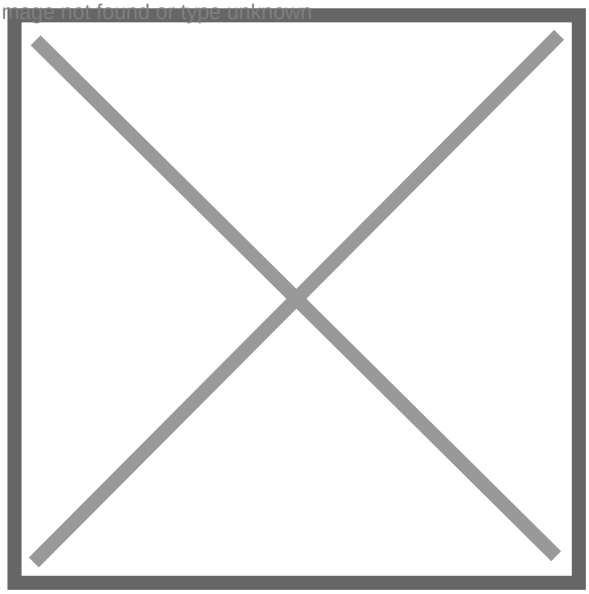

Imiter ma signature pour garder la maison en location

Par **Lilistan**, le **29/03/2016** à **15:33**

Bonjour,

J'ai décidé de quitter mon [barre]conjoint[/barre] **[s]partenaire[/s]**, nous étions pacsés, hors il ne veut pas partir de la maison car le bail est a nos deux noms. Ce dont j'ai peur c'est qu'il risque de faire un courrier en mon nom avec ma signature pour pouvoir garder la maison.
Que puis-je faire si cela arrive ? Quels sont les recours si il en vient là ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **29/03/2016** à **15:40**

Bonsoir,
Ce n'est pas votre conjoint mais votre partenaire.
Je ne vois pas quel courrier il peut faire pour conserver la maison, il lui suffit d'y rester et de payer le loyer.
Si vous voulez partir, vous devez adresser un congé au bailleur.

Par **amajuris**, le **29/03/2016** à **17:07**

bonjour,

pour que votre congé soit valable, vous pouvez consulter ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168
salutations

Par **Lag0**, le **30/03/2016** à **06:53**

Bonjour,
J'avoue ne pas comprendre votre question. De quel courrier parlez-vous ?
Vous avez un bail à plusieurs preneurs. Chaque preneur est libre de donner congé quand il le souhaite et de partir. Celui qui n'a pas donné congé reste, lui, locataire aux mêmes conditions et automatiquement. Il n'a rien à faire et pas de courrier à envoyer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés